

N° 113. — *PROCLAMATION du Gouverneur relative à l'annexion des Iles sous le Vent.*

Le Gouverneur a l'honneur de porter à la connaissance des habitants des Etablissements français de l'Océanie que, conformément aux ordres du Ministre, et sollicité, du reste, par les récentes demandes d'annexion qui lui ont été adressées, il vient d'arborer, dans les journées des 16, 17 et 19 de ce mois, le pavillon français sur les Iles sous le vent de Tahiti, et de proclamer la souveraineté pleine et entière de la France sur toutes les terres de cet archipel.

Les populations de ces localités ont fait le meilleur accueil au Représentant de la République, dont les couleurs ont été saluées avec joie.

Un seul accident malheureux s'est produit : à Huahine, un groupe d'habitants dissidents, se croyant attaqué, a fait feu, six jours après l'annexion de cette île, sur une patrouille française. La répression de cet attentat a été immédiate ; et le lendemain matin, ces dissidents, obéissant à un ultimatum qui leur avait été adressé, venaient faire leur complète soumission entre les mains du Gouverneur.

En portant ces nouvelles à la connaissance de la population, le Gouverneur est heureux de rendre un éclatant hommage aux troupes de terre et de mer, à la compagnie de débarquement du croiseur le *Décors* en particulier, ainsi qu'au détachement d'infanterie de marine qui coopérait à ses mouvements. Toutes ces troupes, placées sous le commandement supérieur de M. le capitaine de vaisseau La Guerre, ont fait preuve d'un grand entrain et du meilleur esprit de discipline.

Le Gouverneur adresse également ses remerciements et ses félicitations aux officiers et fonctionnaires qui l'ont accompagné dans cette expédition, ainsi qu'aux officiers des divers bâtiments de guerre présents sur les lieux. Sous la haute direction de M. le capitaine de vaisseau La Guerre et de M. le chef d'escadron de Nays-Candau, ils ont puissamment aidé au succès de la prise de possession des Iles sous le Vent, en s'inspirant toujours de l'exemple des deux chefs habiles et intelligents qui guidaient les opérations.

Papeete, le 23 mars 1888.

*Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,*

Signé : TH. LACASCADE.